

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE SAINT PERAY

ANNEE 2019/2020

ASSURANCE

Les licenciés bénéficient automatiquement de la garantie indemnisation des dommages corporels de base incluse dans la licence lorsqu'ils sont victimes d'un accident aux cours des activités organisées par l'association.

Les licenciés peuvent, s'ils le souhaitent, souscrire une garantie complémentaire permettant de bénéficier d'une protection encore plus élevée : la garantie **IAC SPORT** pour **10 euros** (*Comparatif ci-dessous*).

Indemnisation des dommages corporels		
	BASE	IAC SPORT 10€/AN
	Cette garantie n'est pas obligatoire. Le code du sport prévoit la possibilité de la refuser (0,50€). La FFEPGV vous rappelle néanmoins l'intérêt de souscrire une assurance Individuelle Accidents auprès de l'assureur de votre choix.	
Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne	700 € dans la limite de 3 semaines	1500€ dans la limite de un mois
Remboursement des frais médicaux... • Dont lunettes • Dont rattrapage scolaire • Location tv	Forfait total de 2 000€ 250€ 16€/j max 3100€ Inclus forfait	Forfait total de 4 000€ 500€ 2h/j max 7 500€ Inclus forfait
Invalidité Jusqu'à 50% 50-100% sans tierce personne 50-100% avec tierce personne	20 000€ 30 000€ 50 000€	120 000€ 150 000€ 300 000€
Décès Seul Capital majoré (par conjoint et enfant à charge, maximum 3)	10 000€ + 5000€ /personne du foyer	30 000€ + 5000€ /personne du foyer
Frais de recherche et secours (sur remboursement des frais engagés par la victime)	7 700€	7 700€

L I C E N C E 2019/2020

La licence EPGV est adressée par mail à chaque licencié et peut être imprimée.

L'enregistrement de son adresse mail permet d'accéder librement via le site internet www.sport-sante.fr aux publications fédérales, aux documents administratifs et à des fiches pratiques.

Le licencié peut retrouver dans son espace dédié les informations fédérales concernant les formations, les événements...

Pour le licencié ne disposant pas d'adresse mail, l'association lui imprimera sa carte licence.

DONNEES PERSONNELLES

Vos coordonnées serviront uniquement à l'association et à la Fédération, pour des fins d'inscriptions et licences, informations et renseignements des prestations. Nous nous engageons à respecter votre vie privée et le traitement de vos données personnelles (en référence de l'application du RGPD du 25 mai 2018), vous pouvez ainsi nous signaler à tout moment si vous ne souhaitez plus recevoir de messages de notre part.

PRECISIONS DIVERSES

- Utiliser des chaussures strictement réservées à la pratique en salle.
- **Apporter son tapis** pour les cours au Cep du Prieuré.
- Penser à se munir d'une bouteille d'eau.